

iscpa!

JOURNALISME
COMMUNICATION
PRODUCTION


GROUPE IGS

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

(SALAIRES 2018)



**FAITES DE VOTRE OBLIGATION FISCALE
UN INVESTISSEMENT DURABLE
POUR VOTRE ENTREPRISE**

**SOUTENEZ L'ISCPA PARIS,
ÉCOLE PROFESSIONNALISANTE**

CATÉGORIES **A & **B****

WWW.ISCPA-ECOLE.COM

Etablissement d'enseignement supérieur privé

ÊTRE PARTENAIRE DE L'ISCPA, C'EST :

- Avoir un choix de profils complémentaires média, stages, contrats de professionnalisation, embauches
- Participer à des jurys de soutenance et de projets
- Avoir accès à nos infrastructures et notre matériel
- Co-organiser les rencontres speed dating (stages, recrutement)
- Avoir accès à nos réseaux de diplômés
- Renforcer la politique sociale et l'égalité des chances
- Participer à la JE (Journée Entreprises) du 4 décembre 2018
- Soutenir la qualité pédagogique et l'insertion professionnelle

4 classements SMBG

1 classement Figaro Etudiant

1 titre certifié niveau I

3 titres certifiés niveau II

En partenariat avec l'ESAM – 1 titre niveau I

En partenariat avec l'IPI – 1 titre niveau III



ACTIONS RÉALISÉES GRÂCE À VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

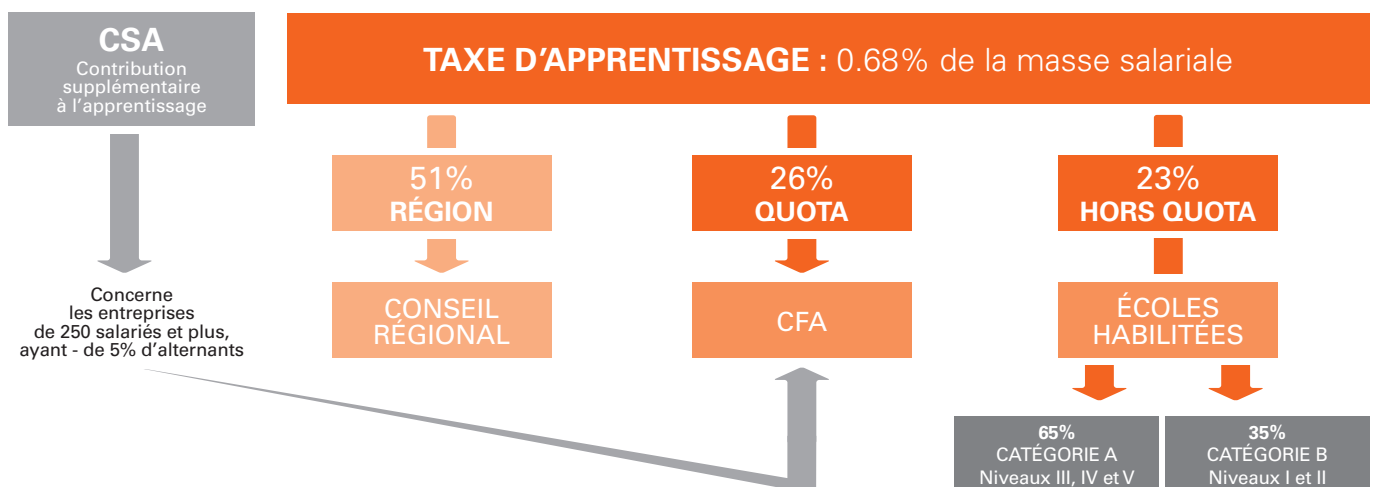
- **Transformation des plateaux TV et régie au 9 Parodi :** consoles Panasonic, caméras tourelle, écrans de contrôle, système audio Sennheiser...
- **Création d'un studio de musique :** console numérique contrôlable à distance, isolation phonique...
- **Remise des Kits Mojo à toutes les premières années** pour leur Tour E-Media : visites d'entreprises, de rédactions et de lieux culturels emblématiques.
- **Création et Production d'une Comédie musicale** par les filières Production et Communication : « Les vertiges de l'amour ».
- **Nouvelles destinations internationales** sur le 2nd semestre pour toutes les filières : Ecosse, Pays-Bas, Thaïlande, Londres, Bruxelles...

MIEUX COMPRENDRE LA TAXE D'APPRENTISSAGE : (LOI DU 5 MARS 2014)

Sont redevables, sauf exception, de la taxe d'apprentissage les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale. En 2019, elle s'élève à 0.68%* de la masse salariale.

Elle se divise en 3 parties : la part réservée au Conseil Régional, le Quota qui sert à financer l'apprentissage, et le hors quota (barème catégories A et B) qui permet de financer des formations premières et technologiques.

* Pour les entreprises de plus de 250 salariés, la taxe d'apprentissage est majorée lorsque le seuil d'alternants est inférieur à 5% de l'effectif moyen annuel. Nous nous tenons à votre disposition pour le détail de cette majoration.



COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Vous souhaitez participer au développement de notre école. Vous devez recourir aux services d'un organisme collecteur agréé par l'Etat (OCTA) pour verser votre taxe dans son intégralité, qui la redistribuera aux établissements que vous avez choisis.

- 1- Complétez le bordereau de collecte de votre OCTA en mentionnant les montants de taxe que vous souhaitez attribuer, ainsi que les coordonnées de l'ISCPA Paris et de notre partenaire CFA IGS pour le quota.
- 2- Renvoyez à votre OCTA votre bordereau dûment complété et accompagné de votre versement avant le 28 février 2019.

Merci également de nous faire parvenir une copie de votre bordereau au service des relations entreprises de l'ISCPA Paris.

L'ISCPA est habilité en catégories A et B (pour ses titres enregistrés au RNCP, niveaux III, II et I).

Vous pouvez, pour votre quota soutenir notre CFA IGS dont les coordonnées figurent également au dos de ce document.

CONTRIBUEZ AU DÉVELOPPEMENT DES PROJETS DE L'ISCPA GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE

- Réaménagement des infrastructures sur toutes les formations :
initiale, continue, contrat de professionnalisation et la formation tout au long de la vie
- Baisse des droits de scolarité grâce à la taxe d'apprentissage
- Compétitions d'agences : répondre aux besoins des entreprises en communication
en nourrissant la pédagogie des projets réels
- Permettre aux professionnels de s'immerger dans les projets étudiants
- Faire partir en reportage hors Capitale, les étudiants en journalisme
- Lancement du Tour E-Media pour toutes les 1^{ères} années

Quelques chiffres

- **1 500 conventions de stage** éditées chaque année
- **4 500 anciens**

Taux d'insertion :

- **100% Bachelor Communication**
- **97% Mastère Communication**
- **83% Journalisme**
- **92% Production**



POUR LE VERSEMENT DE VOTRE HORS QUOTA (BARÈME) CATÉGORIES A & B

ISCPA Paris
12, rue Alexandre Parodi - 75010 Paris
www.iscpa-ecoles.com

UAI:0755324E

A reporter sur le bordereau de votre Organisme
Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA)

POUR LE VERSEMENT DE VOTRE QUOTA

CFA IGS
12, rue Alexandre Parodi - 75010 Paris
www.cfa-igs.com

UAI:0752944T

A reporter sur le bordereau de votre Organisme
Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA)

Votre contact :
Responsable Relations Entreprises
Viviane PRIOU - vpriou@groupe-igs.fr
Tél : 01 80 97 65 90